Strasbourg, le 21 SEP. 2022

Madame, Monsieur

L'Eurométropole de Strasbourg, au service des habitants et des communes, veille en permanence à la qualité des équipements et services dont elle a la responsabilité sur l'ensemble de son territoire. Pour cela, elle assure régulièrement leur entretien, leur amélioration, leur réfection, dans un souci permanent de confort et de bien-être pour toutes et tous.

Nous souhaitions ainsi vous informer que les services métropolitains vont prochainement procéder à la création d'emplacements de stationnement et d'une écluse double dans la route du Kochersberg.

Les travaux de pré-marquage des cases de stationnement sont programmés entre le 17 et le 21 octobre 2022. Les riverains disposeront alors d'un délai de deux semaines durant lequel ils pourront faire part de leurs éventuelles observations sur l'implantation des cases de stationnement. À cette issue, les travaux de marquage définitifs seront réalisés, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Un certain nombre de désagréments sont susceptibles de perturber quelque peu la vie et le quotidien du quartier pendant la durée du chantier : *la fiche figurant au dos de ce courrier vous apporte les informations pratiques concernant la préparation et le déroulé de cette opération.*

Par ailleurs, la responsable du projet, dont les coordonnées figurent au verso, se tient à votre disposition pour toute information utile.

Espérant que ces travaux pourront être effectués dans les meilleures conditions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

MAIRIE D'OSTHOFFEN
Bas-Rhin

Wilfrid DE VREESE
Maire d'Osthoffen

Pia IMBS
Présidente de l'Eurométropole
de Strasbourg

LETTRE AUX RIVERAINS
DE LA ROUTE DU KOCHERSBERG
67990 OSTHOFFEN

22-I01908 - NM

INFORMATIONS PRATIQUES

Nature des travaux	**Création d'emplacements de stationnement et d'une écluse double**
Localisation	**Route du Kochersberg**
Calendrier	**Pré-marquage : du 17 au 21 octobre 2022** **Marquage définitif : du 7 au 10 novembre 2022** **(sous réserve de conditions météorologiques favorables)**
Perturbations générées	**- Stationnement interdit dans la zone d'intervention.**
Mesures d'accompagnement	**- Panneaux d'information installés 72 heures avant l'entrée en vigueur des interdictions,** **- Limitation des nuisances demandée aux entreprises intervenantes.**
Points d'attention	**Après le pré-marquage, les riverains disposeront d'un délai de 2 semaines durant lequel ils pourront faire part de leurs éventuelles observations sur l'implantation des cases de stationnement.**
Contact pour toute information avant et pendant le chantier	**Anne LUTZ – tél. : 03.68.98.85.65**